

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° DEL2026_27

AUTORISATION DU DEPOT D'ARCHIVES DE LA COMMUNE AUX ARCHIVES DEPARTEMENTALES DE HAUTE-SAVOIE

Le 02 mars 2026, le conseil municipal de la commune de THYEZ s'est réuni en session ordinaire en mairie en salle du conseil, sous la présidence de M. Fabrice GYSELINCK, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Date de convocation du conseil municipal : 24 février 2026

Étaient présents :

M. Fabrice GYSELINCK, Mme Laëtitia BETEMPS, M. Roland CAGNIN, Mme Céline CHARDON, M. Éric COUDURIER, M. Pascal DUCRETTET, Mme Lucie ESPANA, M. Julien HAMAIDE, Mme Kaouther HEMISSI, Mme Catherine HOEGY, M. Didier HUOT, Mme Sylvie LAVANCHY, M. Ermine QUADRIO, M. Joël MOUILLE, Mme Marie-Eve PERIER, Mme Mariane PERY, M. Maurice ROBERT, M. René SCANU, Mme Corinne VALETTE, M. Sylvain VEILLON, M. Daniel VULLIET.

Étaient excusés :

M. Michel GUIDO a donné pouvoir à M. Fabrice GYSELINCK.
M. Jean-François PERRET a donné pouvoir à M. Didier HUOT.
M. Bruno MICCOLI a donné pouvoir à Mme Mariane PERY.
Mme Sylvia CAIZERGUES a donné pouvoir à M. Joël MOUILLE.
Mme Delphine LIUZZO a donné pouvoir à Mme Corinne VALETTE.
Mme Hélène DAVIGNY a donné pouvoir à Mme Catherine HOEGY.
Mme Sandrine COUDURIER-SAVARY a donné pouvoir à M. Maurice ROBERT.

Était absente : Mme Wendy GHESQUIER.

Mme Kaouther HEMISSI est désignée secrétaire de séance.

Rapporteur : M. Fabrice GYSELINCK, Maire

Vu l'article L 212-12 du code du patrimoine ;

Vu les articles L 1421-1 et L 1421-2 du code général des collectivités territoriales ;

Considérant que les documents pris en charge par le service départemental d'archives demeurent la propriété de la commune ;

M. le Maire informe les élus qu'un registre de délibérations du conseil municipal de Thyez, couvrant la période 1817-1822, a été retrouvé, très récemment, dans les archives de la commune de Marignier. Afin de conserver ce registre et de le numériser, il propose de procéder au dépôt de ce document ancien aux archives départementales de Haute-Savoie.

Ces archives déposées seront classées et un répertoire numérique sera rédigé, un exemplaire sera envoyé à la commune et un autre sera mis à la disposition du public en salle de lecture et sur le site internet des archives départementales.

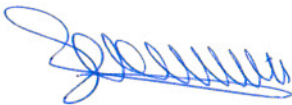
Le registre de délibération, ainsi pris en charge, sera numérisé et mis en ligne gratuitement sur le site internet des archives départementales.

M. le Maire précise que ce dépôt n'emporte pas transfert de propriété. Il se traduit par une conservation et une consultation dans les seuls locaux des archives départementales. Une convention relative au dépôt des archives de la commune de Thyez aux archives départementales de Haute-Savoie vient formaliser cette décision (**annexe n° 5**).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et, à l'unanimité (28 voix), décide :

- ➡ d'approuver le projet de dépôt de ce registre aux archives départementales de Haute-Savoie,
- ➡ d'autoriser le Maire à signer la convention de dépôt (**annexe n° 5**).

Le Secrétaire de séance



Kaouthar HEMISSI

Le Maire



Fabrice GYSELINCK

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication et/ou de son affichage, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Grenoble ou d'un recours gracieux auprès de la Commune, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois. Conformément aux termes de l'article R. 421-7 du code de justice administrative, les personnes résidant outre-mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le tribunal.

AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS
AU REGISTRE SUIVENT LES SIGNATURES
POUR COPIE CONFORME

« Certifié exécutoire »
Télétransmis le : 04 MARS 2026

Notifié par mise en ligne le : 09 MARS 2026

Le directeur général des services

